

906

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES  
ET DE L'ENERGIE  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le

4 MAI 2006

JK Service de l'industrie

N°CS06-3160-ST-1550 DIMENC

Dossier n° ICPE- n°906

Monsieur le directeur,

Par bordereau n°6034-2-599/DRN/BIC du 9 février 2006, la direction des ressources naturelles m'a transmis votre dossier de déclaration d'exploiter un quai d'apport volontaire sis lots 189 pie, 20 pie, et 138 pie -La Coulée— commune du MONT DORE.

Après examen, il s'avère que votre demande de déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de *l'article n° 27* de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par ,  
ingénieur des techniques chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (27.40.09) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie

Edouard de Pirey

DIRECTEUR DE CSP ONYX  
BP 7262 DUCOS  
98 874 MON DORE

Copie : Direction des ressources naturelles - Bureau des installations classées

**DOSSIER DE DECLARATION**

**AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES**

DOSSIER CONCERNANT :	<i>QUAI D'APPORT VOLONTAIRE</i>
----------------------	---------------------------------

DEMANDEUR :	<i>CSP ONYX</i>
-------------	-----------------

Réf : BE n° 6034-2-599/DRN/BIC	Date de réception du dossier : 14/02/2006
Adresse postale : 11 rue simonin BP 7262 DUCOS 98 801 NOUMEA CEDEX	
localisation de l'installation : Lots 189 pie 20 pie et 138 pie – La coulée	
Téléphone : 26.93.64	Fax : 25.97.11 Ridet : 202499001
Province : Sud	Commune : MONT DORE Zone PUD : NAI

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant	<i>RAS</i>
2. Nature et volume des activités	<i>Fournir et justifier le calcul des surfaces classées.</i>
3. Rubriques de Classement	<i>RAS</i>
4. Plan de situation portant sur une distance de 100 mètres de l'installation	<i>A fournir.</i>
5. Plan au minimum au 1/200 portant sur une distance de 35 mètres de l'installation <ul style="list-style-type: none"> <li>• description des dispositions matérielles de l'installation</li> <li>• affectation des constructions avoisinantes</li> <li>• affectation des terrains avoisinants</li> <li>• les points d'eau</li> <li>• les canaux</li> <li>• les cours d'eau</li> <li>• les égouts</li> </ul>	<i>Légende à fournir. Identifier le local DMS DTQD.</i>
6. Mode et conditions d'utilisation de l'eau	<i>RAS</i>
7. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires	<i>RAS</i>
8. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des émanations de toute nature	<i>A fournir.</i>
9. Mode et conditions d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation	<i>Incomplet.</i>
10. Les dispositifs prévus en cas de sinistre	<i>Compléter le devenir des déchets.</i>
Dossier déclaré :	<input type="checkbox"/> Complet <input checked="" type="checkbox"/> Incomplet